

**Assemblée publique de consultation
25 février 2020**

**PPCMOI – Autoriser l’agrandissement de la microbrasserie Dieu du Ciel !
dans le bâtiment voisin en dérogation à l’établissement sur 2 terrains et à la
superficie maximale pour un débit de boissons alcooliques.**

19-29, avenue Laurier Ouest

Olivier Joncas-Hébert

Conseiller en aménagement

Division de l’urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

Demande

Projet

Analyse

Le projet consiste à agrandir la microbrasserie artisanale existante, située au 29 avenue Laurier O, dans le local adjacent au 21 avenue Laurier O dont le *Dieu du Ciel !* est maintenant propriétaire du bâtiment, soit le 19-21 avenue Laurier O, depuis décembre 2018.

Concrètement, le projet propose d'aménager une boutique, d'augmenter la production de bière, de réaménager les salles de bains, d'agrandir la cuisine, d'accroître la capacité d'accueil et de rénover les façades.

Ainsi, l'ajout de l'usage « épicerie » au certificat d'occupation serait nécessaire pour la boutique avec une offre de remplissage de contenants de bière pour emporter et de l'usage « restaurant » pour l'offre de menu complet.

Nous en profiterions également pour régulariser la cheminée de l'évaporateur, dont l'emplacement est dérogatoire, en demandant des modifications à celle-ci pour atténuer sa visibilité. Notons que cette cheminée dégage uniquement des vapeurs de la bouilloire et n'entraîne pas de bruit.

Demande

Projet

Analyse

Nous avons pris en considération que le commerce *Dieu du Ciel !* est présent à cet endroit depuis 20 ans et jouit d'une réputation internationale enviable qui amène un achalandage touristique dans le quartier contribuant à sa vitalité culturelle et économique tout en satisfaisant la clientèle locale du Mile-End.

Précisons que le local commercial visé est entouré d'usages compatibles, réduisant ainsi le risque de nuisance sonore. En effet, le voisinage est composé d'un garage automobile, d'un stationnement et d'un bureau de dentiste occupant le 2^{ème} étage et 3^{ème} étage au 19 avenue Laurier O.

Notons que le 2^{ème} étage, au 23 avenue Laurier O, est maintenant occupé par les bureaux administratifs de l'entreprise brassicole. Enfin, le local exploité actuellement comme microbrasserie, au 29 avenue Laurier O, ne fait pas l'objet de plaintes de citoyens.

Demande

Projet

Analyse

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

Article 154.1 : Un commerce ne peut pas occuper plus qu'un terrain alors que l'on agrandi dans le bâtiment voisin;

Article 210.1.2 : Superficie maximale de 200 m² pour l'usage « débit de boissons alcooliques » dans la catégorie d'usage C.4 alors qu'une superficie de 282 m² serait exploitée dont 48 m² pour l'aire de brassage et 153 m² pour l'aire de consommation.

Article 423.2 : Un équipement mécanique peut être situé sur un toit plat s'il n'est pas visible d'une voie publique adjacente au terrain ou s'il respecte un retrait minimal par rapport à une façade équivalent à au moins 2 fois la hauteur de l'équipement, sans être inférieur à 2 m, et il doit être à plus de 1,5 m de toutes limites de propriétés, sauf une ruelle. Ainsi, la cheminée de l'évaporateur serait partiellement visible et située à la ligne de lot.

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET LES BUREAUX D'ARCHITECTURE ASSOCIÉS. ILS SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. ILS APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGIE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLIMATISATION, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIEAUX UTILISÉS POUR LE COMPTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN QUE POUR LE BRANLE-BOIS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DE FIDÉLITÉ, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROVOQUER AUX BÂTIMENTS.

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET :
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT :
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

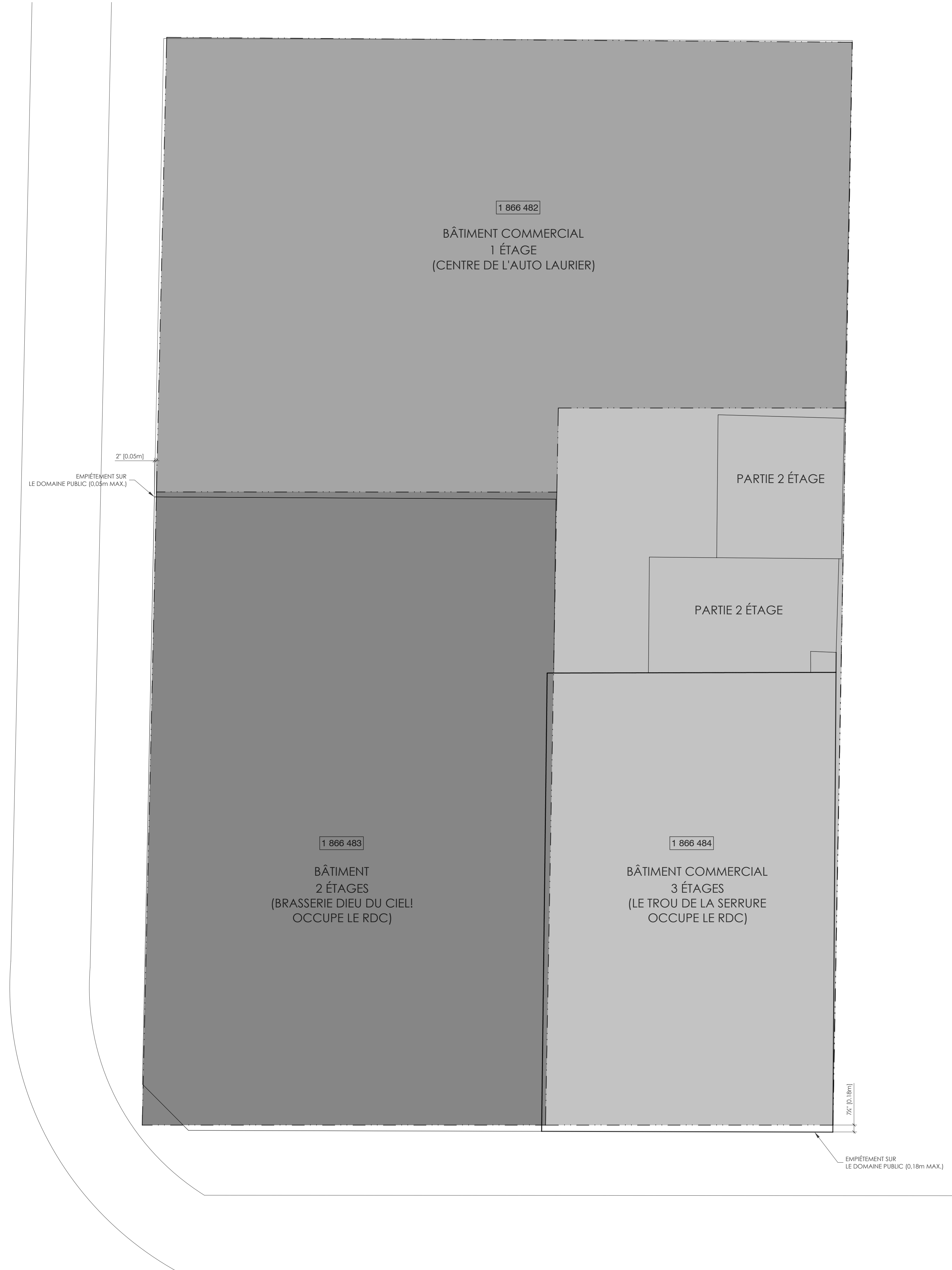
TITRE :
 LOTS

DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE
 RÉVISÉ PAR : L. DENIS
 DATE : 2019-01-08
 ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

PROJET N° : 21747
 PAGE COURANTE : AO
 PAGES : 16

RUE CLARK

AVENUE LAURIER O



LÉGENDE

LIGNE DE LOT	---
1 866 482	
1 866 483	
1 866 484	

LOTS
 ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"
 1
 A-0

Demande

Projet

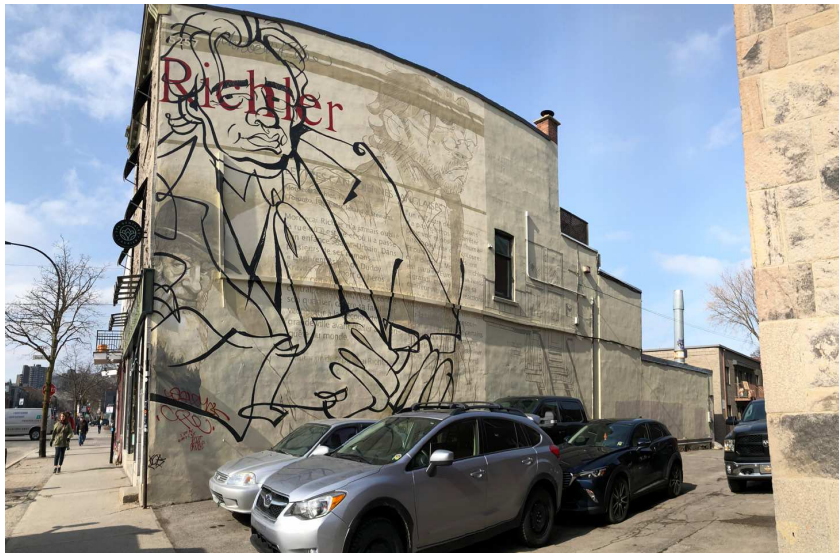
Contexte

Photos

Plans

Analyse

Photos
existant



Demande

Projet

Contexte

Photos

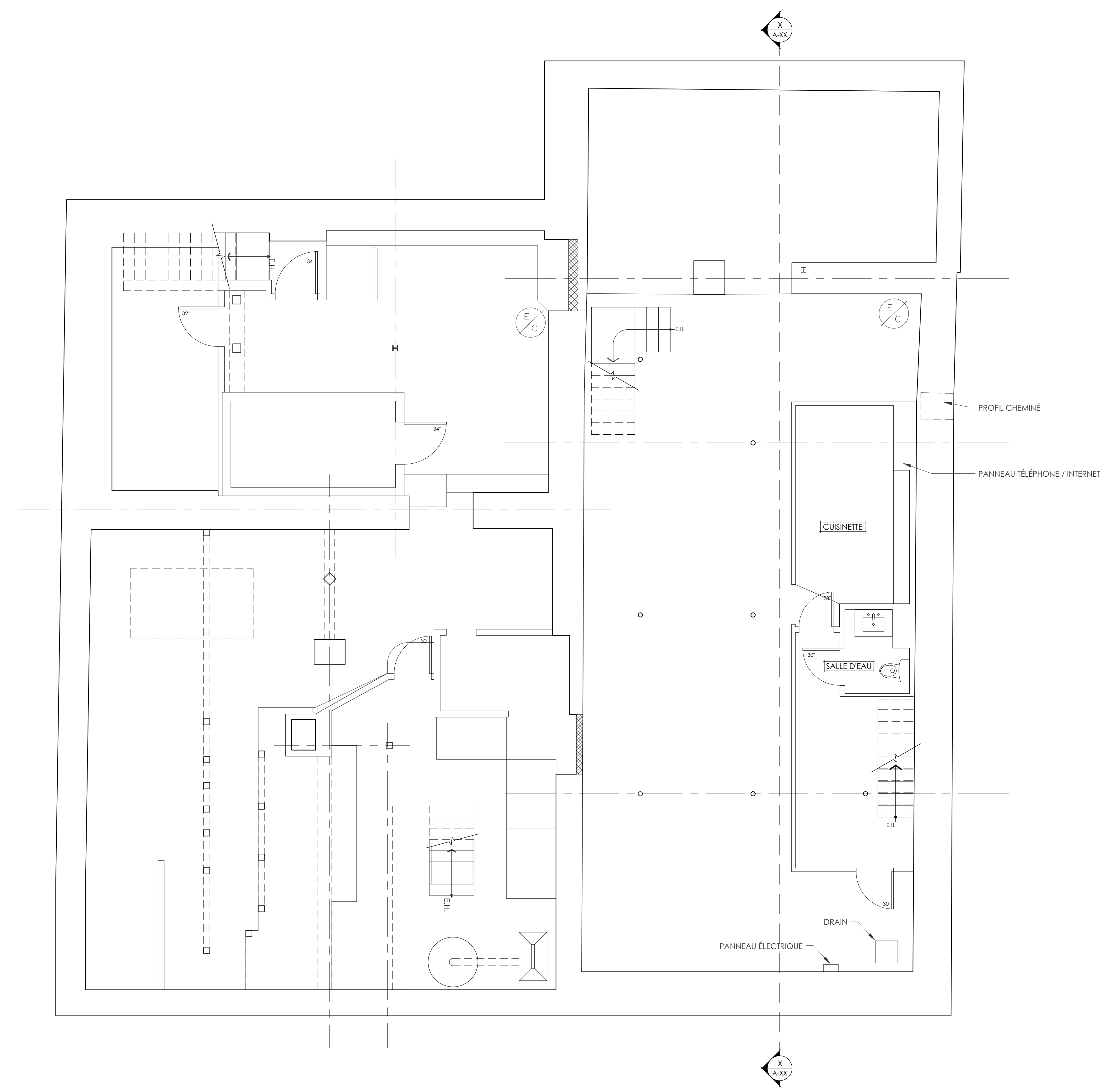
Plans

Analyse

Photos
existant



NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET IL SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. ILS APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLÉPERS, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIEAUX UTILISÉS POUR LE COMPLEXE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POUILLE BRANÇE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN ÉCHANTILLONNAGE DE POUILLE, PARTICULES DE PIÏTE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROVOQUER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PFCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PFCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PFCMOI

PROJET:
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT:
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE:
 PLAN SOUS-SOL EXISTANT

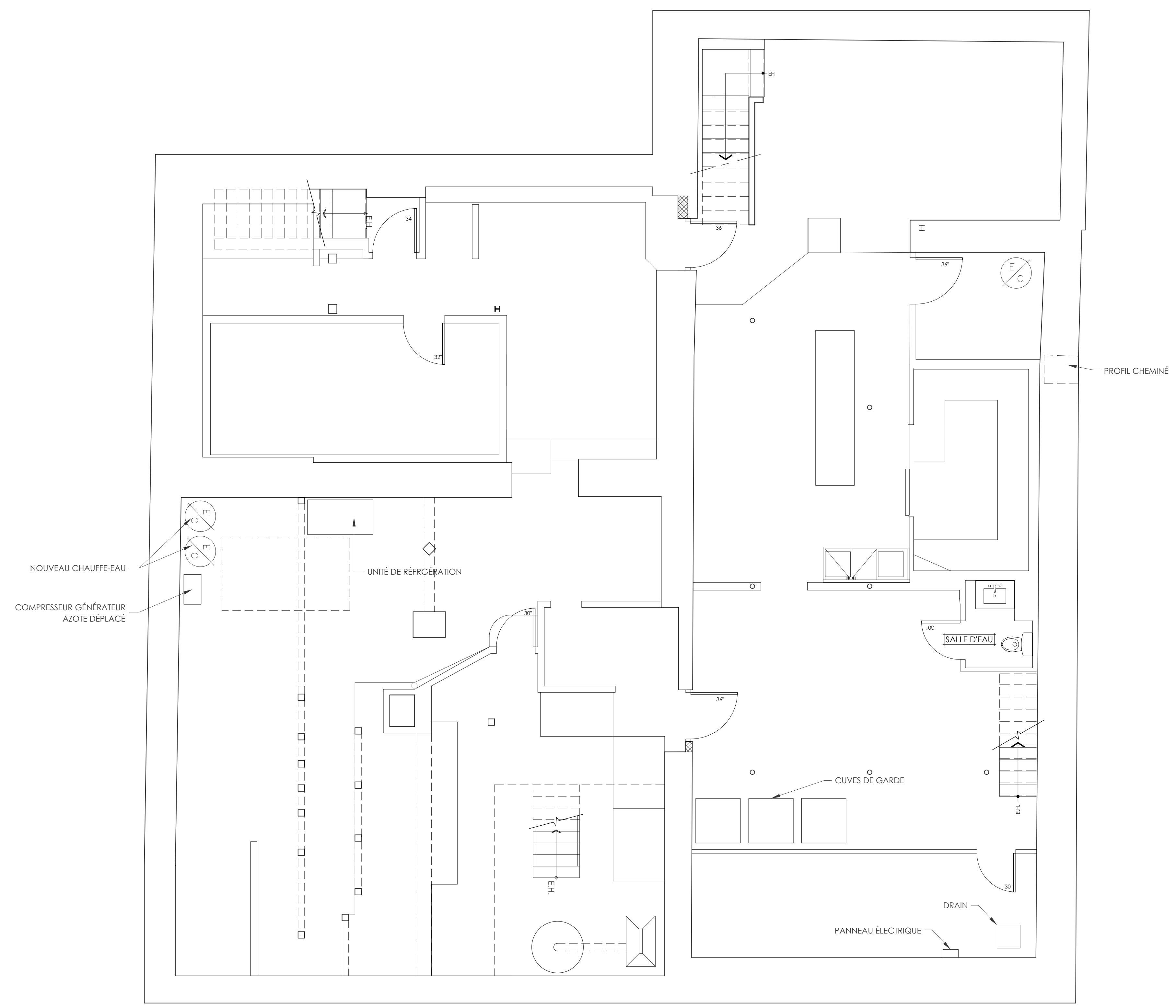
DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE DATE: 2019-01-08
 RÉVISÉ PAR: L. DENIS ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

PROJET N°: 21747

PAGE COURANTE: A1 PAGES: 16

PLAN SS - EXISTANT
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
 1
 A-01

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET IL SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTIENENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CUIVRES, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPAQUAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POULE ET LE BRANCHE DOIVENT FAIRE L'OBJET DE L'ÉVALUATION DE POULE, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROVOQUER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PFCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PFCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PFCMOI

PROJET :
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT :
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

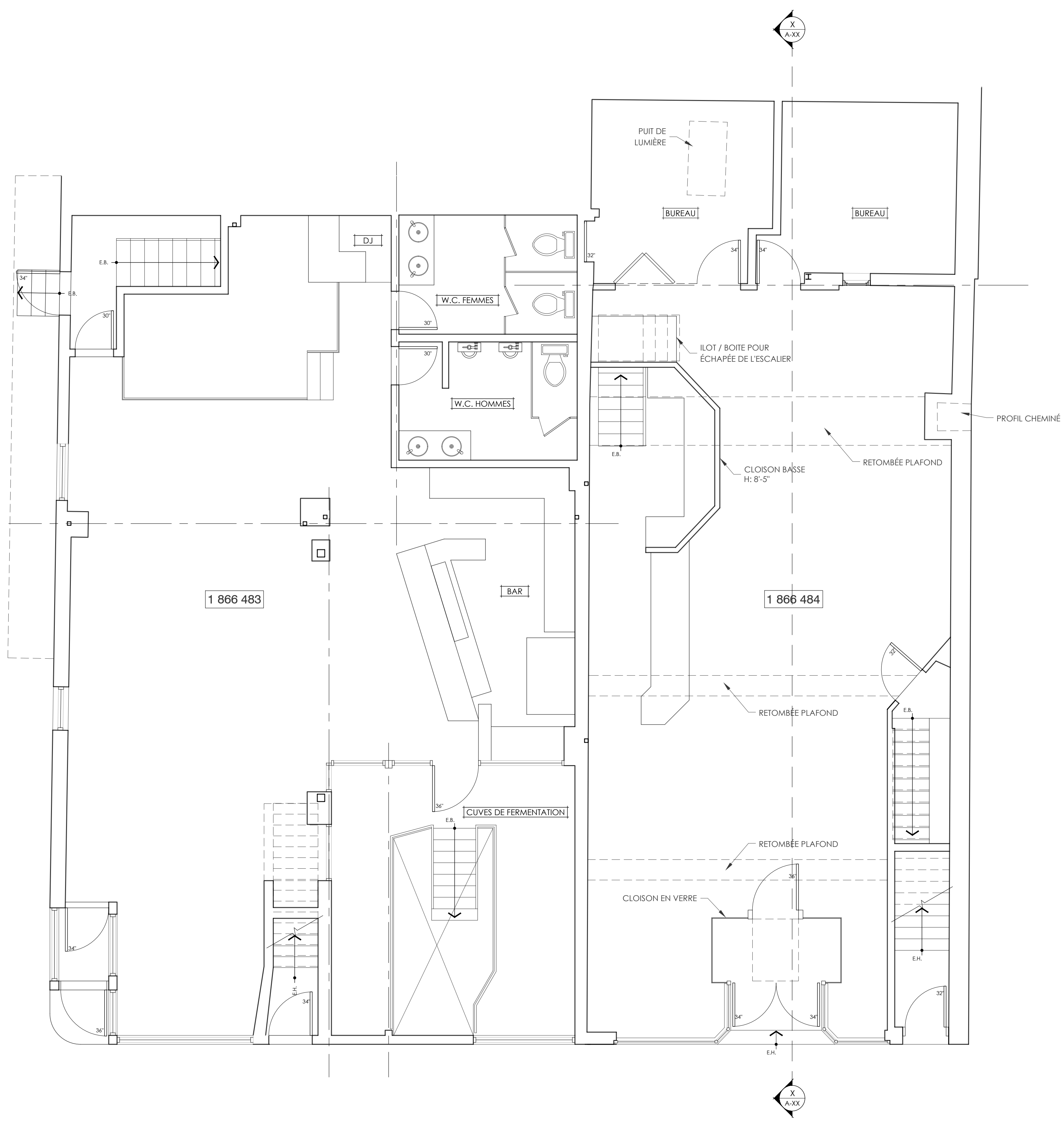
TITRE :
 PLAN SOUS-SOL PROJETÉ

DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE DATE : 2019-01-08
 RÉVISÉ PAR : L. DENIS ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

PROJET N° : 21747

PAGE COURANTE : A5 PAGES : 16

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET IL SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTIENENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLÉPERS, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POULE ET LE BRANLE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT DE LABORATOIRE, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROVOQUER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET :
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

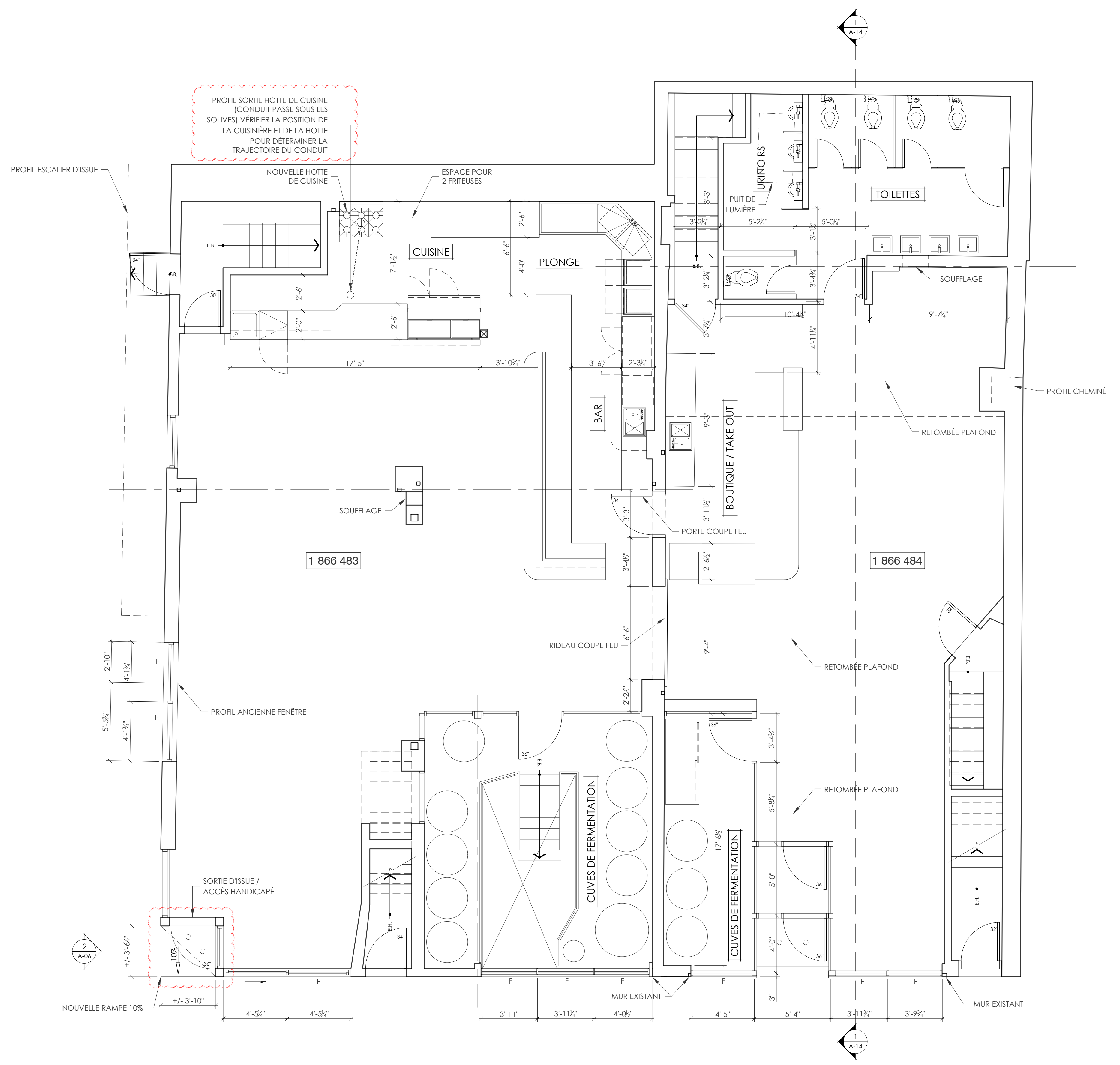
CLIENT :
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE :
 PLAN RDC EXISTANT

DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE	DATE : 2019-01-08
RÉVISÉ PAR : L. DENIS	ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"
PROJET N° : 21747	PAGES : 16
PAGE COURANTE : A2	

PLAN RDC - EXISTANT
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

NOTES
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET LES BUREAUX D'ARCHITECTURE ASSOCIÉS. ILS SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTIENENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLIMATISATION, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LA RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE OMISSION OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POUILLE BRANÇAGE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE DESCRIPTION DE POUILLE PARTICULIÈRE DE PRÊTE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PRODUIRE AUX BÂTIMENTS.



PROFIL SORTIE HOTTE DE CUISINE (CONDUIT PASSE SOUS LES SOLIVES) VÉRIFIER LA POSITION DE LA CUISINIÈRE ET DE LA HOTTE POUR DÉTERMINER LA TRAJECTOIRE DU CONDUIT

PROFIL ESCALIER D'ISSUE

NOUVELLE HOTTE DE CUISINE

ESPACE POUR 2 FRITEUSES

CUISINE

PLONGE

URINAIRES

TOILETTES

PUIT DE LUMIÈRE

SOUFFLAGE

BAR

BOUTIQUE / TAKE OUT

PROFIL CHEMINÉ

RETOMBÉE PLAFOND

SOUFFLAGE

PORTE COUPE FEU

1 866 483

1 866 484

RIDEAU COUPE FEU

RETOMBÉE PLAFOND

PROFIL ANCIENNE FENÊTRE

RETOMBÉE PLAFOND

CUIVES DE FERMENTATION

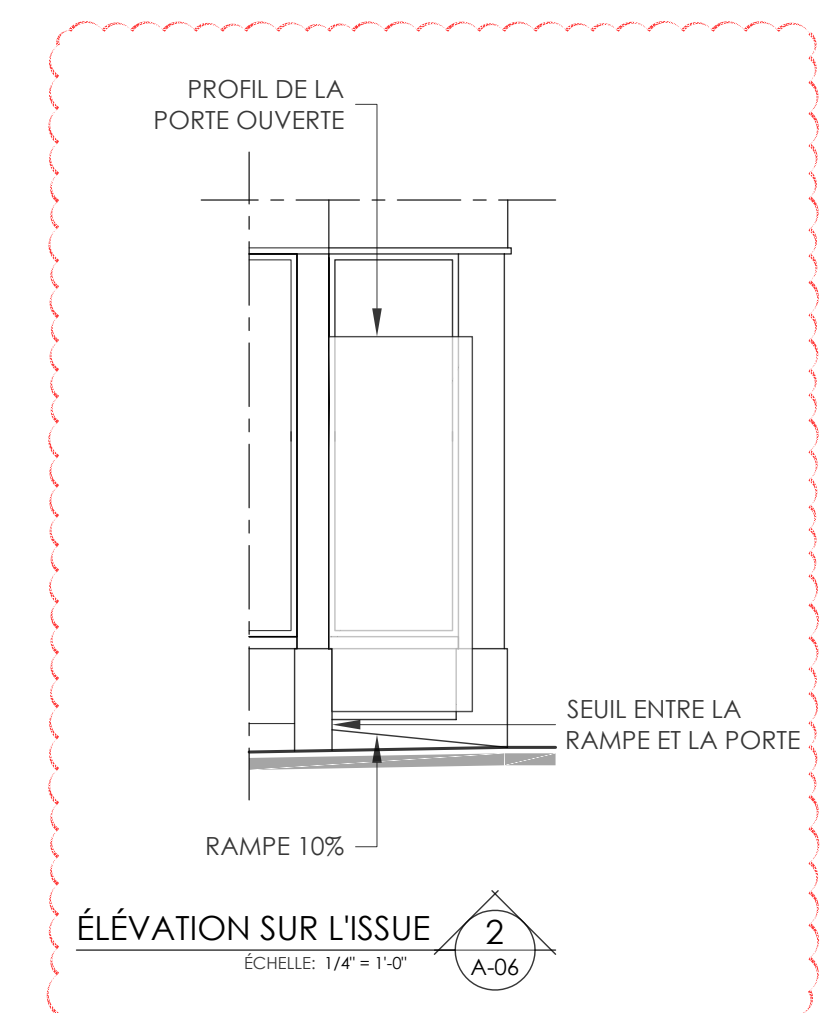
CUIVES DE FERMENTATION

SORTIE D'ISSUE / ACCÈS HANDICAPÉ

MUR EXISTANT

MUR EXISTANT

NOUVELLE RAMPE 10%



PLAN RDC - PROJETÉ
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
04	20/01/07	POUR PPCMOI - RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET :
DIEU DU CIEL!
Lot 1 866 484
29 Av. Laurier
Montréal

LUC DENIS
ARCHITECTE
1124 Marie-Anne Est, suite 22
Montréal, (Québec) H2J 2B7
Téléphone: (514) 737-6930
Fax: (514) 737-1821

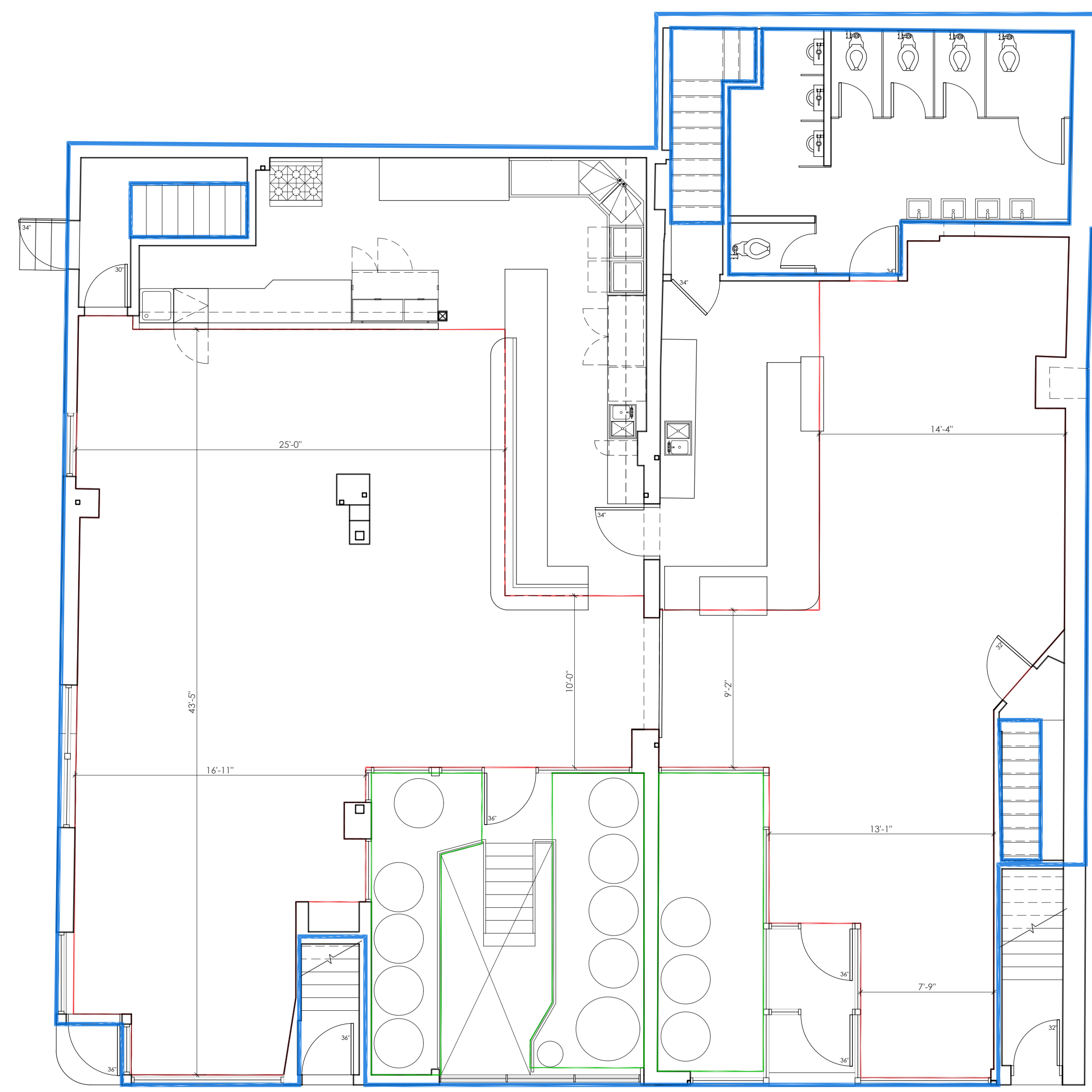
CLIENT :
Jean-François Gravel
29 Avenue Laurier
Montréal, Qc. H2J 2N2

TITRE :
PLAN RDC PROJETÉ

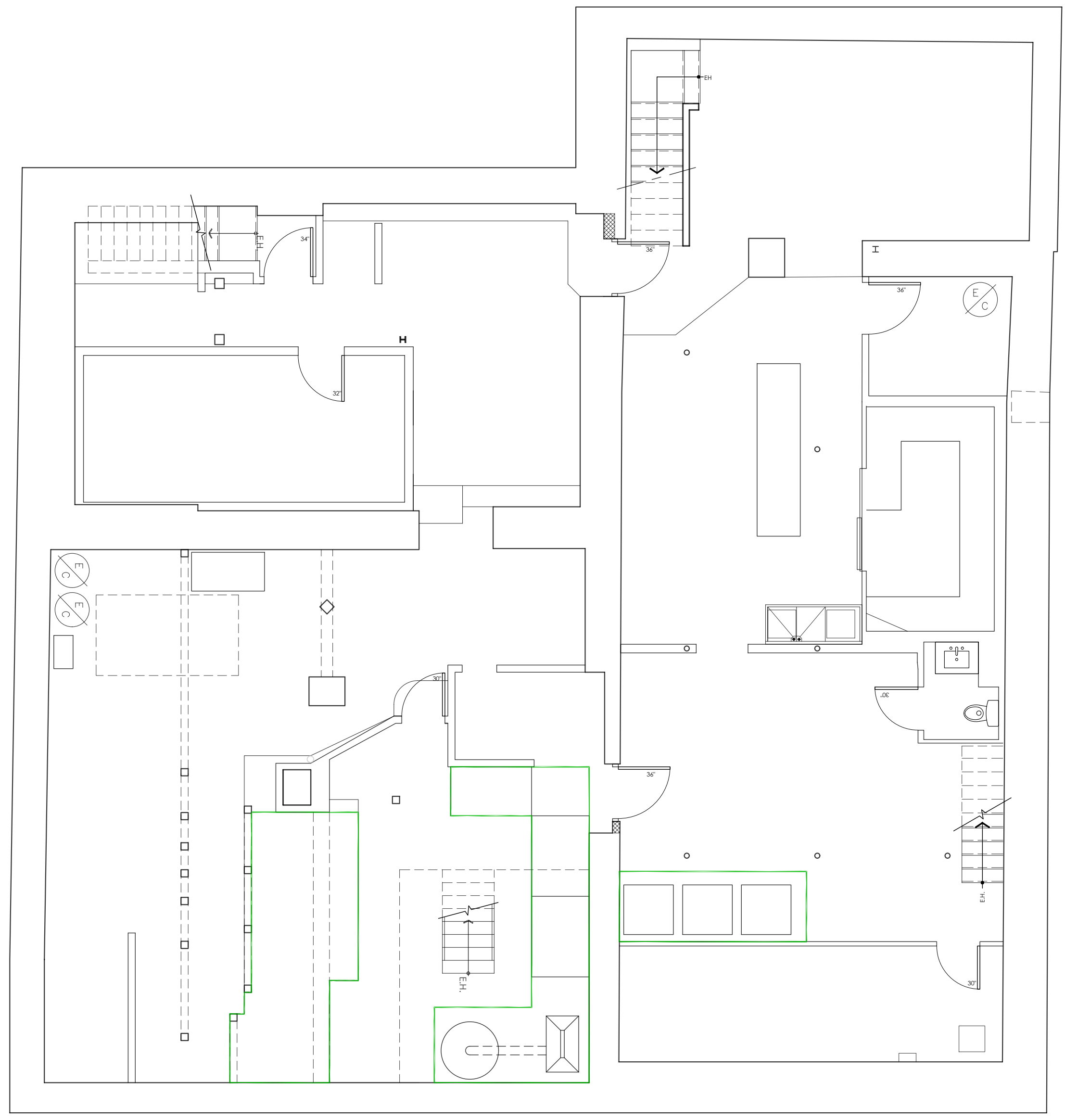
DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE DATE : 2019-01-08
RÉVISÉ PAR : L. DENIS ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

PROJET N° : 21747
PAGE COURANTE : 17
PAGES : 17
A6

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET LES SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLIMATISATION, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIEAUX UTILISÉS POUR LE COMPLEXE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POULE ET LE BRANCHEMENT DOIVENT FAIRE LA PREuve DE L'ADÉQUATION DE POULE, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



PLAN RDC - SUPERFICIE 1
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0" A00



PLAN SS - SUPERFICIE 2
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0" A00

LÉGENDE

SUPERFICIE DE PLANCHER (POUR USAGE RESTAURANT) :	282 m ² < 300 m ²
SUPERFICIE AIRE DE CONSOMMATION :	153 m ² < 165 m ²
SUPERFICIE D'AIRE DE BRASSAGE :	SS : 22 m ²
	RDC : 26 m ²
TOTAL :	48 m ² < 60 m ²

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
XX	XX/XX/XX	XXXXXXXXXXXX

PROJET :
DIEU DU CIEL!
Lot 1 866 484
29 Av. Laurier
Montréal

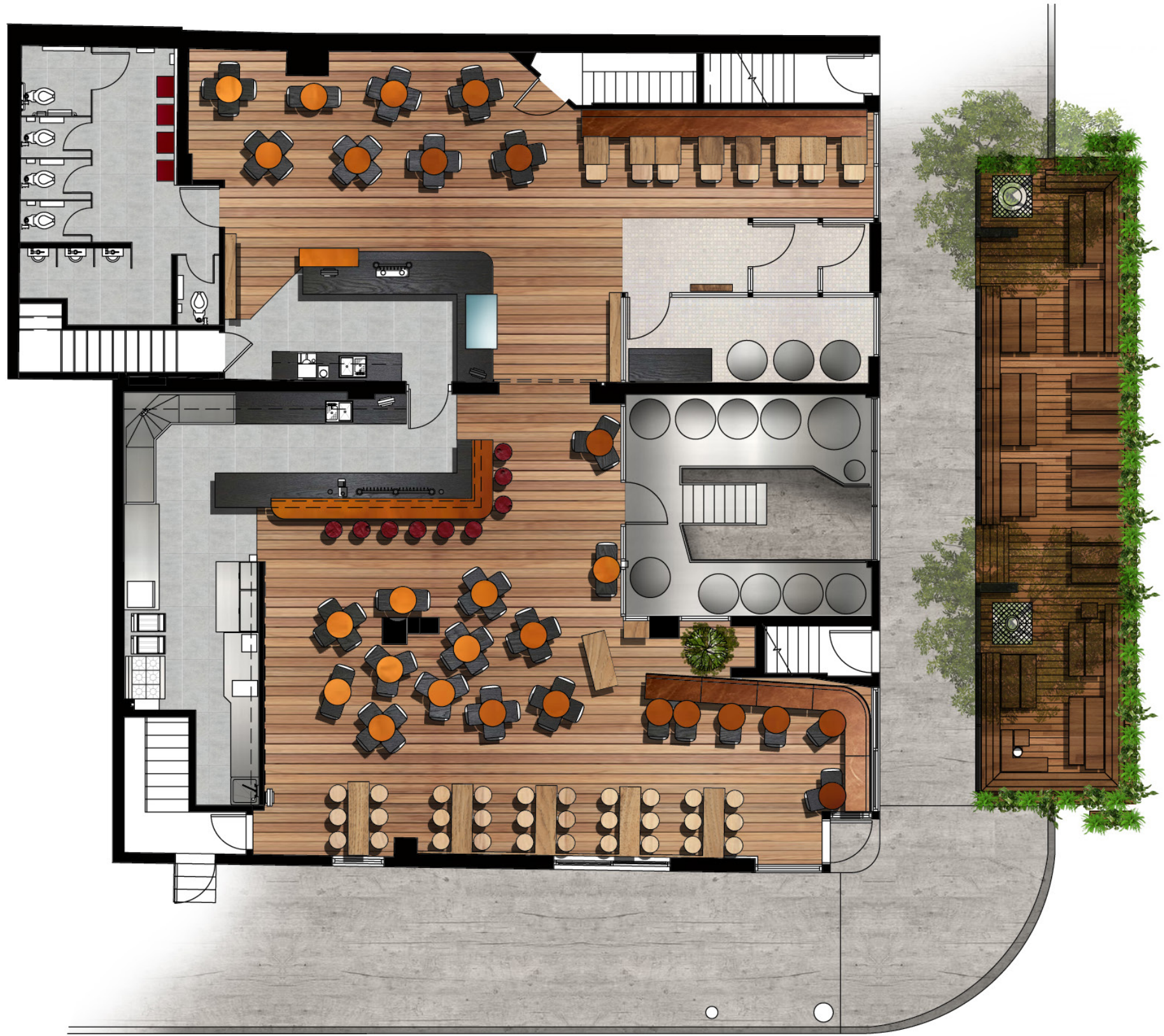
LUC DENIS
ARCHITECTE
1124 Marie-Anne Est, suite 22
Montréal, (Québec) H2J 2B7
Téléphone: (514) 737-6930
Fax: (514) 737-1821

CLIENT :
Jean-François Gravel
29 Avenue Laurier
Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE :
CALCUL SUPERFICIES

DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE
RÉVISÉ PAR : L. DENIS
DATE : 2019-01-08
ÉCHELLE :

PROJET N° : 21747
PAGE COURANTE : A00
PAGES : 14



Demande

Projet

Contexte

Photos

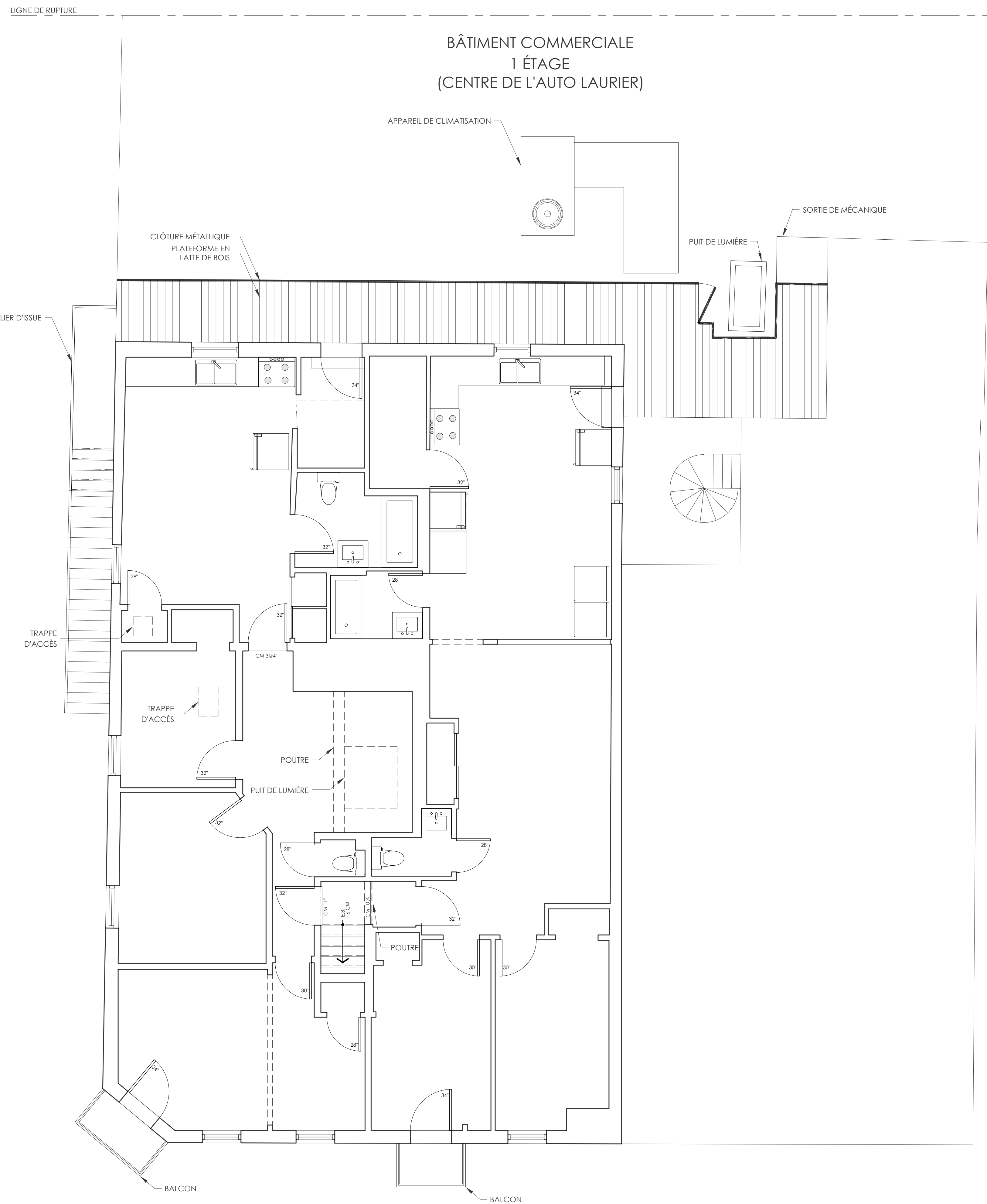
Plans

Analyse

Image
ambiance



NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR L'ARCHITECTE ET ILS SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. ILS APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGIE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CUISSON, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVRAIENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPLETAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN QUE POUR LE BRANCHE DEVRAIENT FAIRE LA PREUVE DE LA LIÉGÈRESE DE POUSSE, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUE L'ON POURRAIT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET:
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

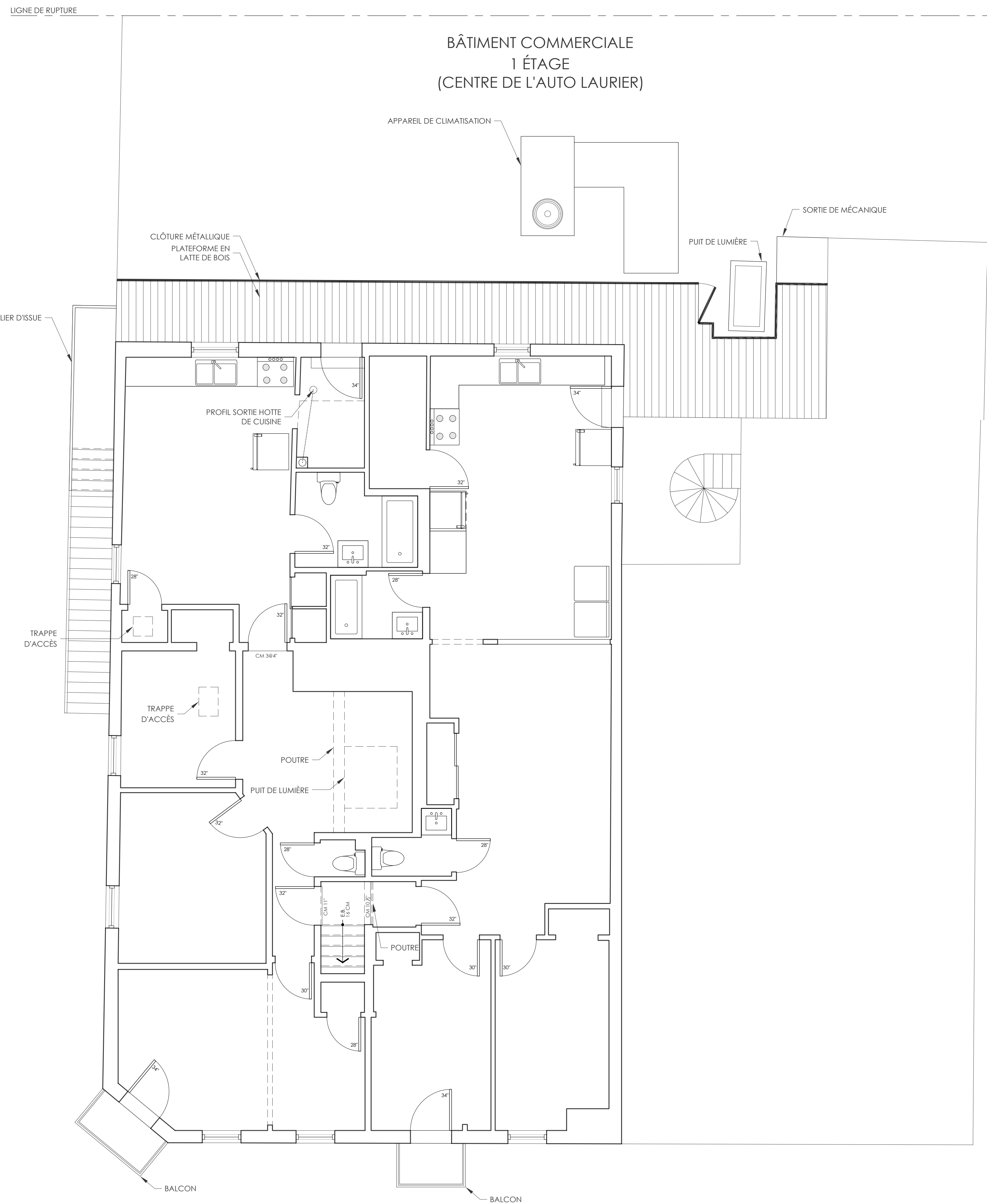
CLIENT:
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE:
 PLAN ÉTAGE EXISTANT

DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE	DATE: 2019-01-08
RÉVISÉ PAR: L. DENIS	ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

PROJET N°: 21747
 PAGE COURANTE: A3
 PAGES: 16

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR L'ARCHITECTE ET ILS SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. ILS APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGIE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLÉPERS, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COUPONNAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN QUE POUR LE BRANCHE DEVONT FAIRE LA PREUVE DE LA LIÉGÈRETE DE POUSSE, PARTICULIÈREMENT DE PRÊTE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUE L'ON POURRAIT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET :
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

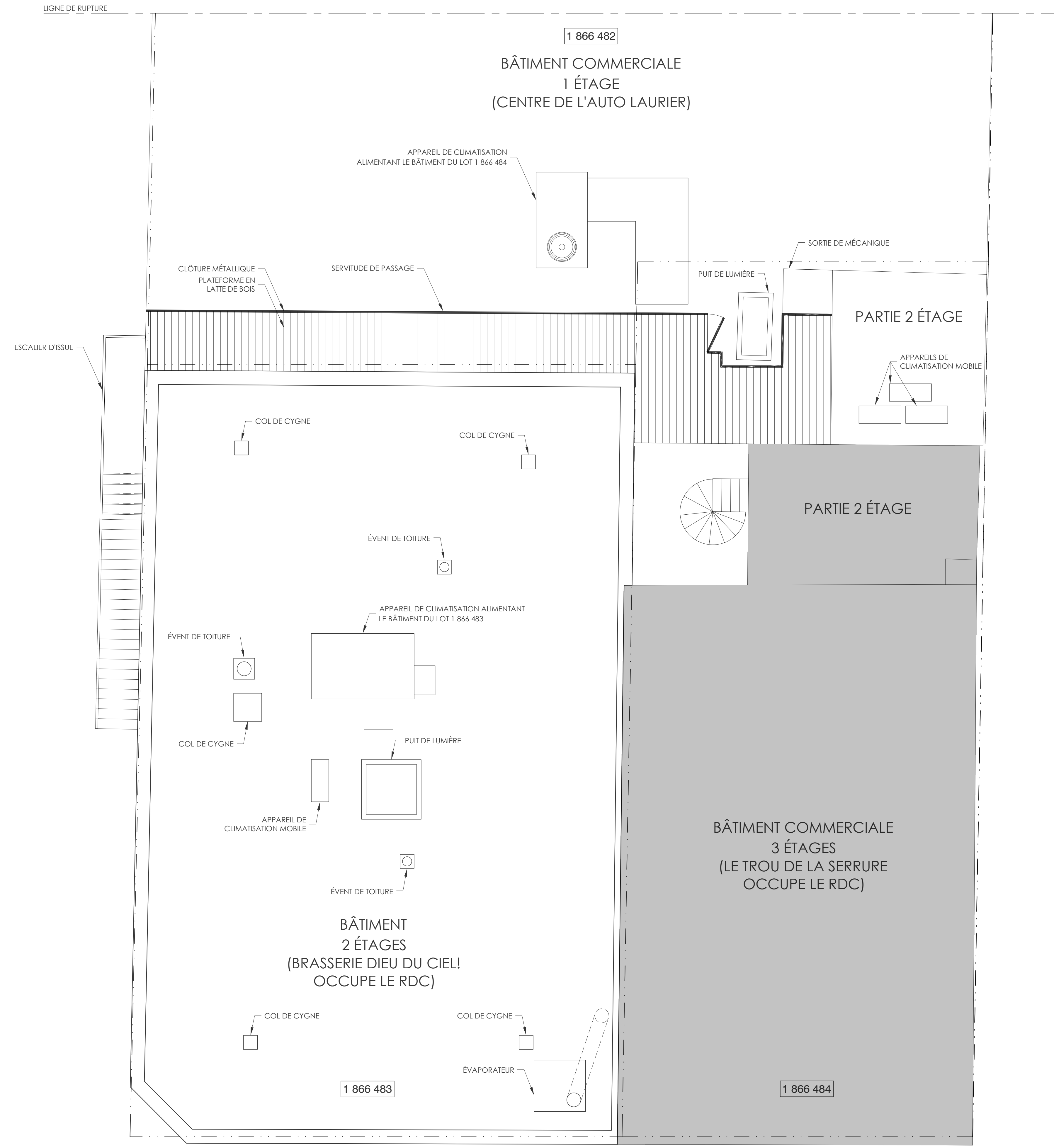
CLIENT :
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE :
 PLAN ÉTAGE PROJETÉ

DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE	DATE : 2019-01-08
RÉVISÉ PAR : L. DENIS	ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

PROJET N° : 21747
 PAGE COURANTE : A7
 PAGES : 16

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR (L'ARCHITECTE) ET SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LE APPARTIENENT DONC À L'AUTEUR (L'ARCHITECTE).
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE GÉLERS, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX, TOUTE ÉPREUVE OU CASSION DOIT ÊTRE COMMANDEE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COUPONNAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN POUR LE BRANLE D'ÉGOUT FAIT LA PREUVE DE LA RÉDUCTION DE POUSSIERE, PARTICULES DE PIERRE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET:
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT:
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE:
 PLAN DE TOITURE EXISTANT

DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE DATE: 2019-01-08
 RÉVISÉ PAR: L. DENIS ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

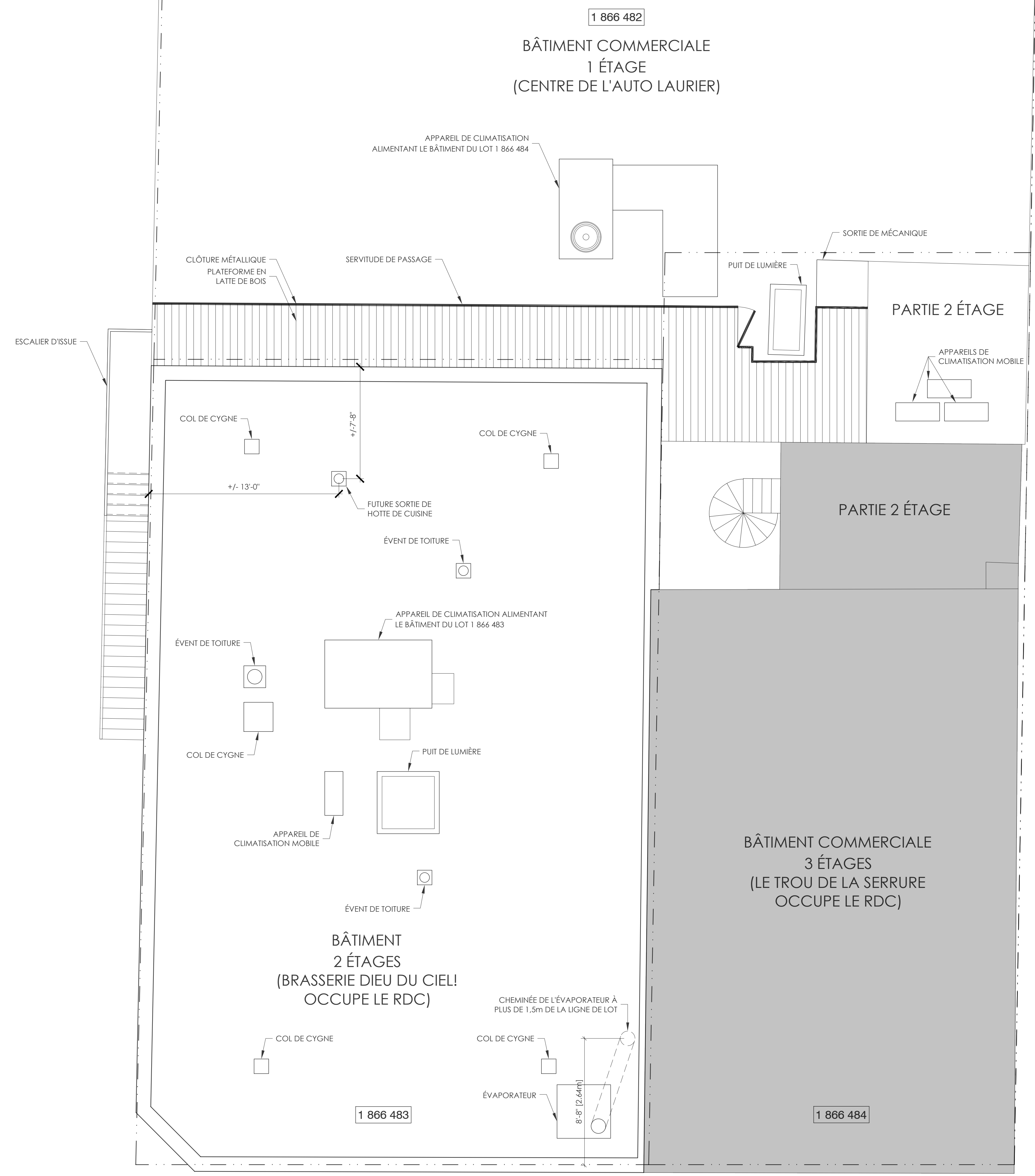
PROJET N°: 21747
 PAGE COURANTE: A4 PAGES: 16

LÉGENDE

LIGNE DE LOT	---
PARTIE	■
NON-RELEVÉE	■

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET LES SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LE APPARTIENENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE GAZ, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX, TOUTE DÉVIATION OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIEAUX UTILISÉS POUR LE COUPONNAGE, LE BRÉBILAGE ANCI QUE POUR LE BRANÇAGE DOIVENT FAIRE LA PREUVE DE L'ADÉQUATION DE POIDS, PARTICULIÈREMENT DE PRÉVOIR POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.

LIGNE DE RUPTURE



NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET:
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT:
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

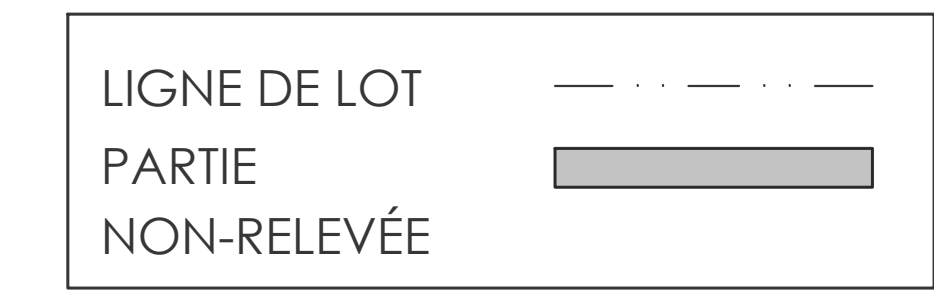
TITRE:
 PLAN DE TOITURE PROJETÉ

DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE DATE: 2019-01-08
 RÉVISÉ PAR: L. DENIS ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

PROJET N°: 21747

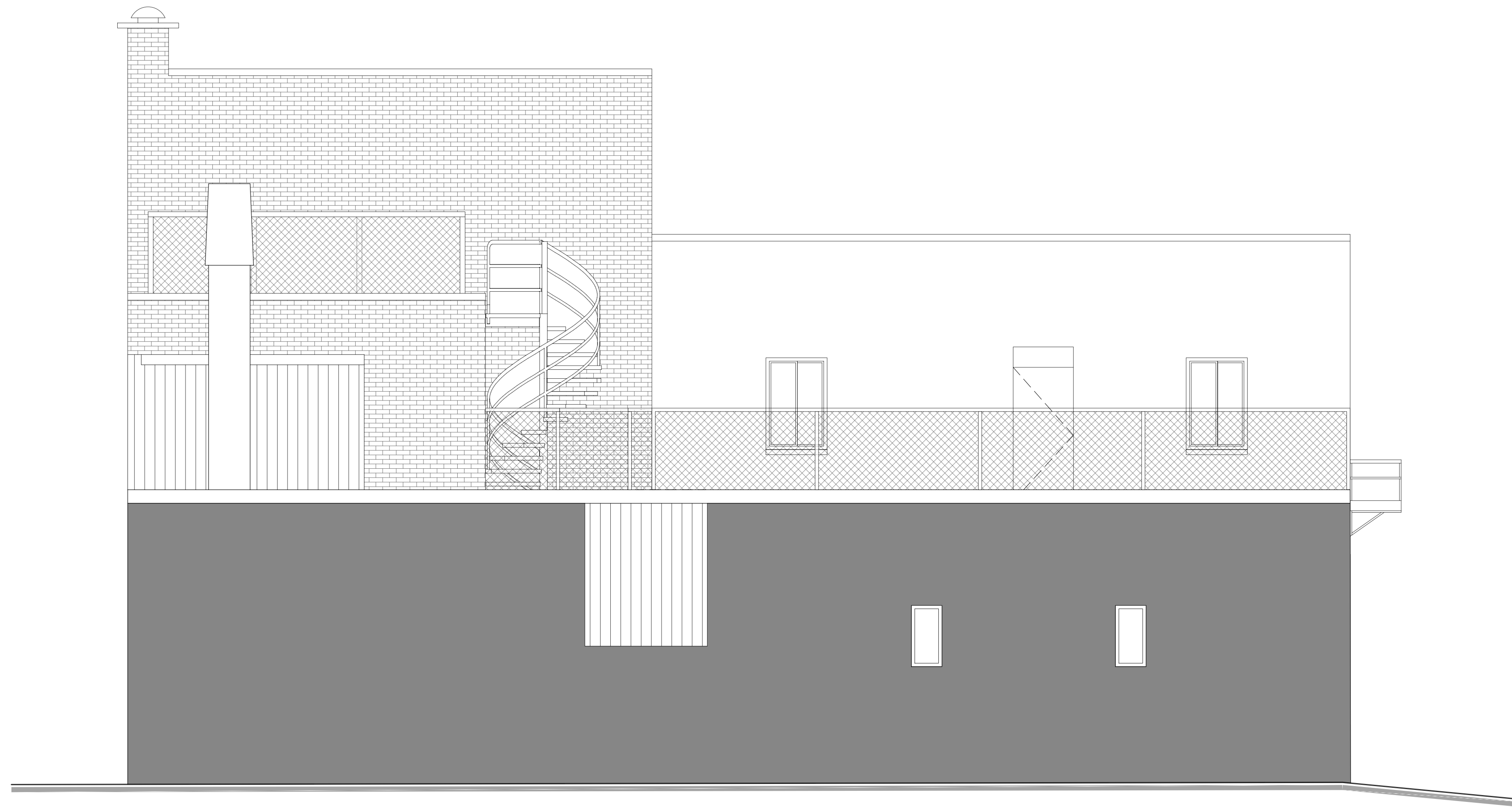
PAGE COURANTE: A8 PAGES: 16

LÉGENDE

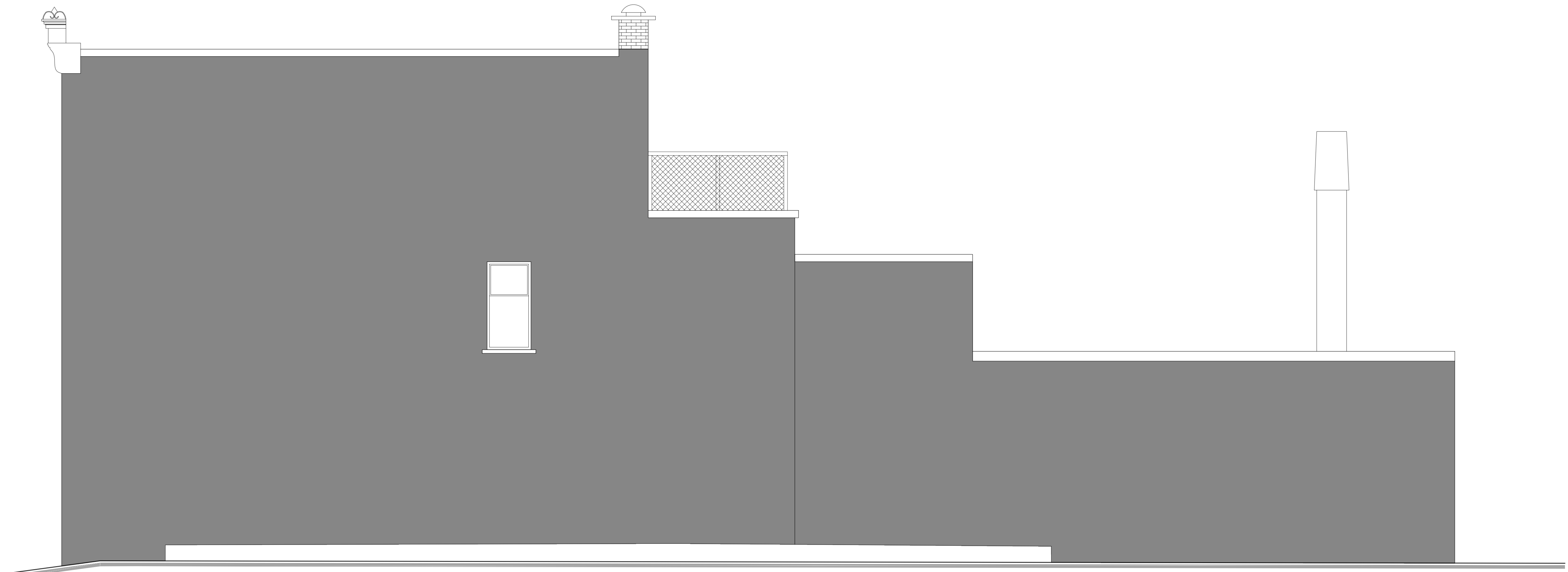


PLAN DE TOITURE PROJETÉ
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" 1 A-08

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET IL SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. ILS APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLÉPERS, PLOMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE GRANAGE DOIVENT FAIRE LA PREUVE DE L'ADÉQUATION DE PLOU, PARTICULES DE PIRITE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



ÉLEVATION RUELLE ARRIÈRE
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" 1
A-10



ÉLEVATION RUELLE DROITE 2
A-10
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET :
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal


LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

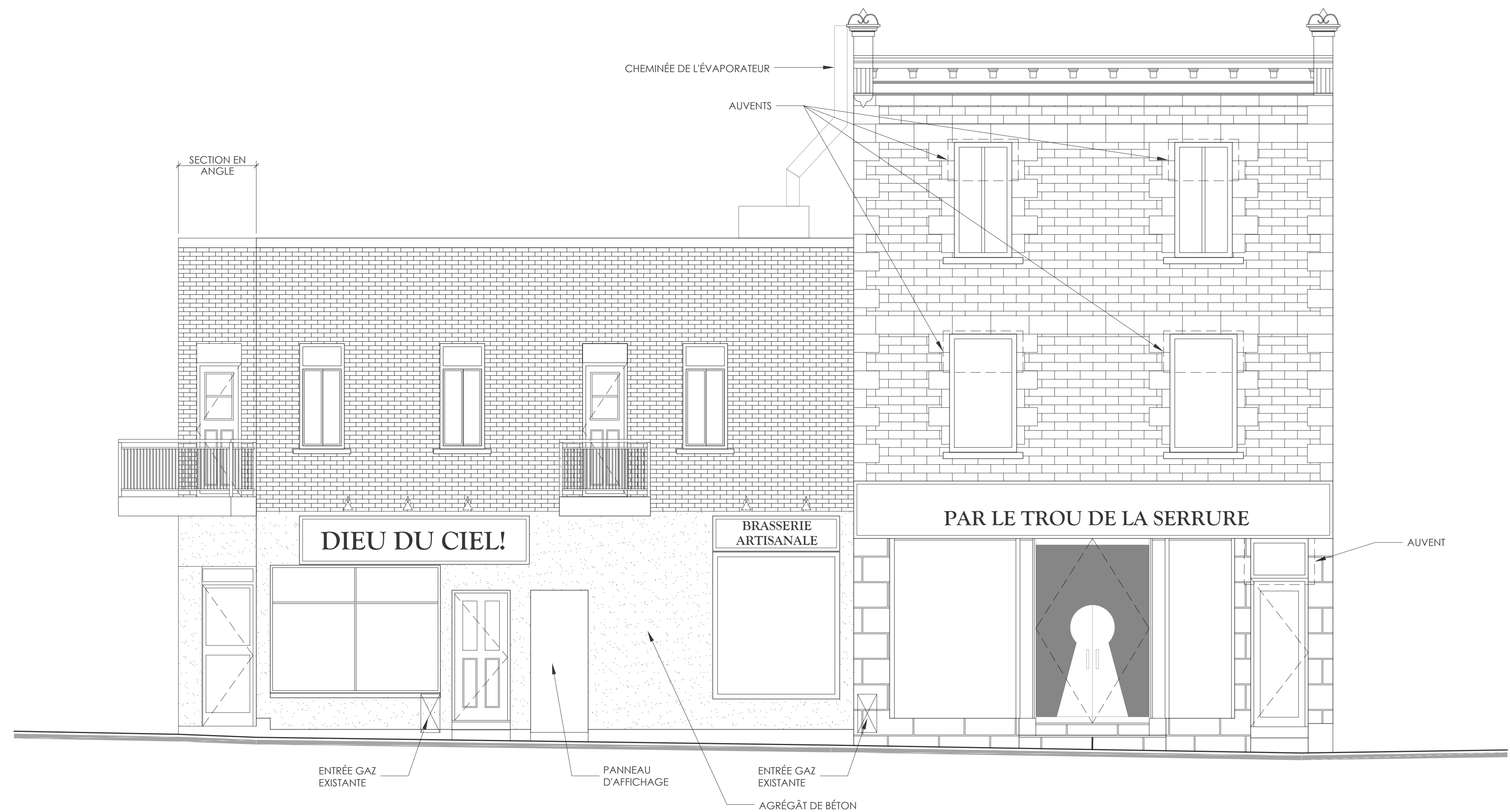
CLIENT :
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE :
 ÉLEVATIONS RUELLES
 EXISTANTES

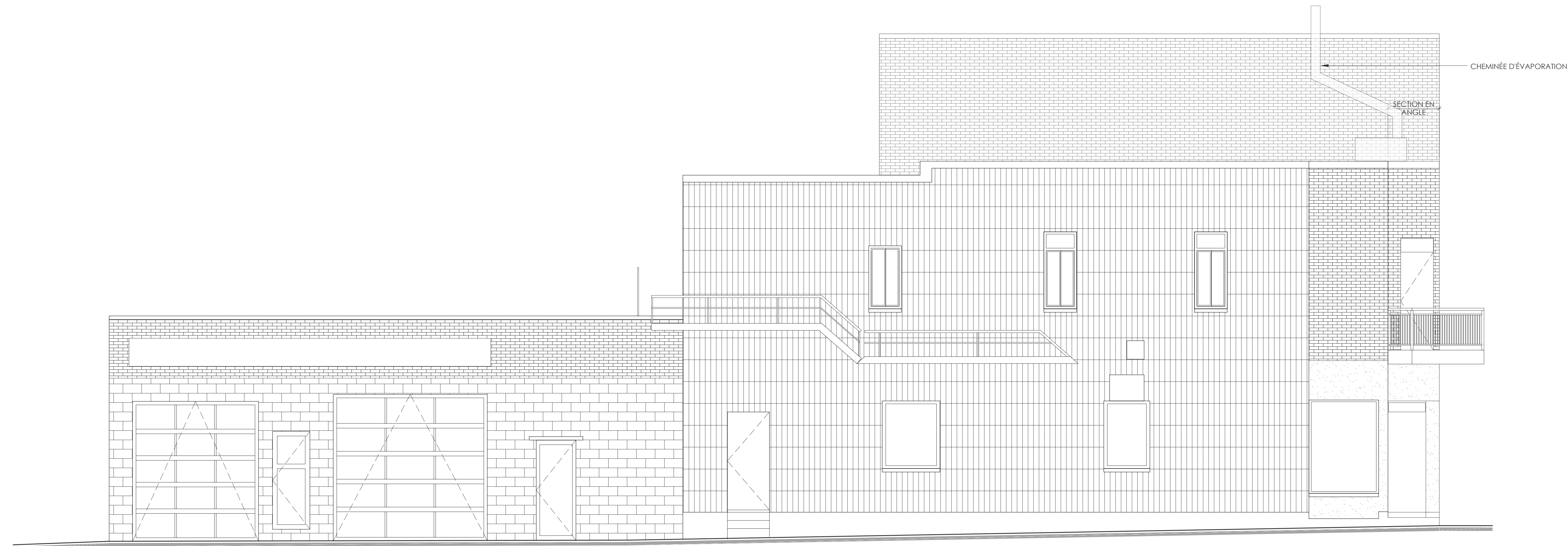
DESSINÉ PAR : M.-O. ROUETTE
 RÉVISÉ PAR : L. DENIS
 DATE : 2019-01-08
 ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

PROJET N° : 21747
 PAGE COURANTE : A10
 PAGES : 16

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET LES SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTIENNENT DONC À L'AUTEUR, L'ARCHITECTE.
 LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÉGLE DE L'ART.
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLIMATISATION, PLUMBERIE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT SAISIR SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
 LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN DE POUILLE BRANÇAGE DOIVENT FAIRE LA PREUVE DE L'ADÉQUATION DE POUILLE, PARTICULIÈREMENT POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PROCURER AUX BÂTIMENTS.



ÉLÉVATION EXISTANTE AV. LAURIER OUEST
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" 1 A-09



ÉLÉVATION EXISTANTE RUE CLARK
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" 2 A-09

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
03	19/09/26	POUR PPCMOI - RÉVISION
02	19/09/12	POUR PPCMOI - RÉVISION
01	19/06/19	POUR PPCMOI

PROJET:
 DIEU DU CIEL!
 Lot 1 866 484
 29 Av. Laurier
 Montréal

LUC DENIS
 ARCHITECTE
 1124 Marie-Anne Est, suite 22
 Montréal, (Québec) H2J 2B7
 Téléphone: (514) 737-6930
 Fax: (514) 737-1821

CLIENT:
 Jean-François Gravel
 29 Avenue Laurier
 Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE:
 ÉLÉVATIONS CLARK ET LAURIER
 EXISTANTES

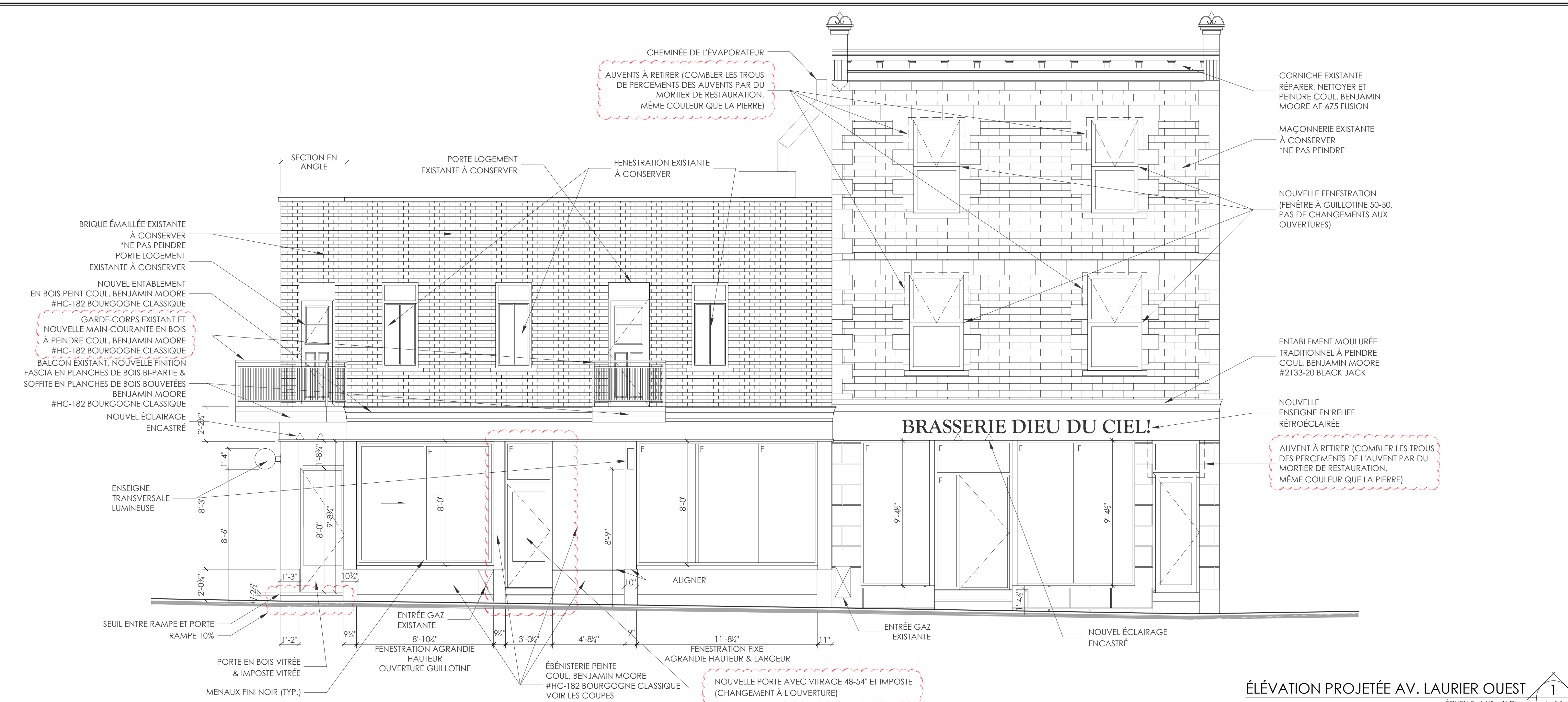
DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE	DATE: 2019-01-08
RÉVISÉ PAR: L. DENIS	ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

PROJET N°: 21747

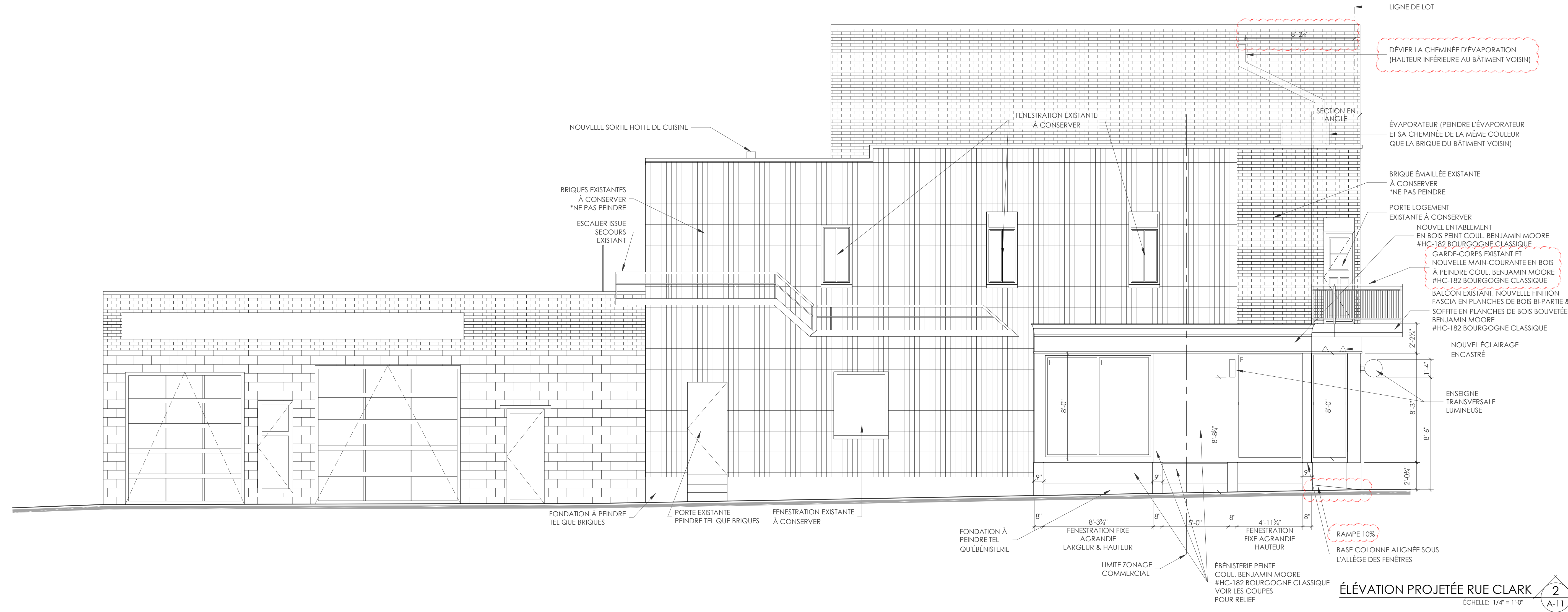
PAGE COURANTE: 16

A9

NOTES:
CES PLANS ET DEVIS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS ET REPRODUITS EN TOUT OU EN PARTIE SANS AUTORISATION SPÉCIFIQUE DE L'AUTEUR, L'ARCHITECTE ET/OU LE BUREAU D'INGÉNIEURS. ILS SONT PROTÉGÉS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR DU QUÉBEC. LES APPARTENANT DONC À L'AUTEUR (L'ARCHITECTE).
LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE EN CONFORMITÉ AVEC TOUTES LES LOIS ET NORMES CANADIENNES, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET SELON LA RÈGLE DE L'ART.
LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME DE CLIMATISATION, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL, MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC OU PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT SAISIR SA SEULE RESPONSABILITÉ, PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTE ERREUR DE CONCEPTION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE.
LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COUPAÇAGE, LE BÉTAILLAGE ANCIEN QUE POUR LE BRANÇAGE DOIVENT FAIRE LA PREUVE DE L'ÉLIMINATION DE POUSSIERE, PARTICULES DE PIERRE POUR ÉVITER LES PROBLÈMES QUELLES POURRAIENT ÉVENTUELLEMENT PRODUIRE AUX BÂTIMENTS.



ÉLEVATION PROJÉTÉE AV. LAURIER OUEST
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
1
A-11



ÉLEVATION PROJÉTÉE RUE CLARK
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
2
A-11

NON-ÉMIS POUR CONSTRUCTION

N°	DATE	RÉVISION
04/20/01/07		POUR PPCMOI - RÉVISION
03/19/09/26		POUR PPCMOI - RÉVISION
02/19/07/12		POUR PPCMOI - RÉVISION
01/19/06/19		POUR PPCMOI

PROJET:
DIEU DU CIEL!
Lot 1 866 484
29 Av. Laurier
Montréal

LUC DENIS
ARCHITECTE
1124 Marie-Anne Est, suite 22
Montréal, (Québec) H2J 2B7
Téléphone: (514) 737-6930
Fax: (514) 737-1621

CLIENT:
Jean-François Gravel
29 Avenue Laurier
Montréal, Qc. H2T 2N2

TITRE:
ÉLÉVATIONS CLARK ET LAURIER
PROJÉTÉES

DESSINÉ PAR: M.-O. ROUETTE
RÉVISÉ PAR: L. DENIS
DATE: 2019-01-08
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

PROJET N°: 21747
PAGE COURANTE: A11
PAGES: 17

Demande

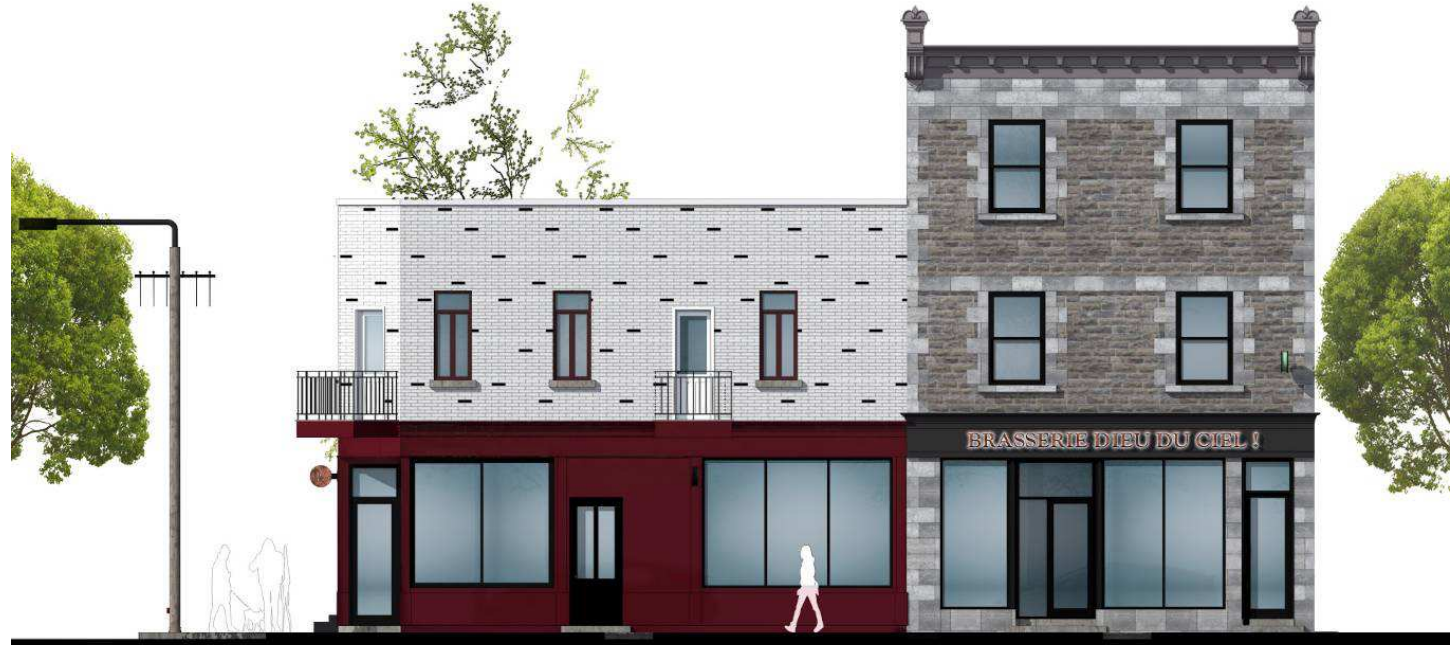
Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse



Élévations
proposées



Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

Photo-
montage



Printemps



Été

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

Photo-
montage



Printemps



Été

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

Photo-
montage



Printemps



Été

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

Photo-
montage



Printemps



Été

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse



Tableau 2 : Bruits de fond mesurés (L95%,5 min)

Point d'évaluation	Niveau de bruit de fond L95%,5min (dBA)	Moyenne arithmétique (dBA)
1	48.5	45
2	43	
3	43	

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse



89,3 dBA

76,4 dBA

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

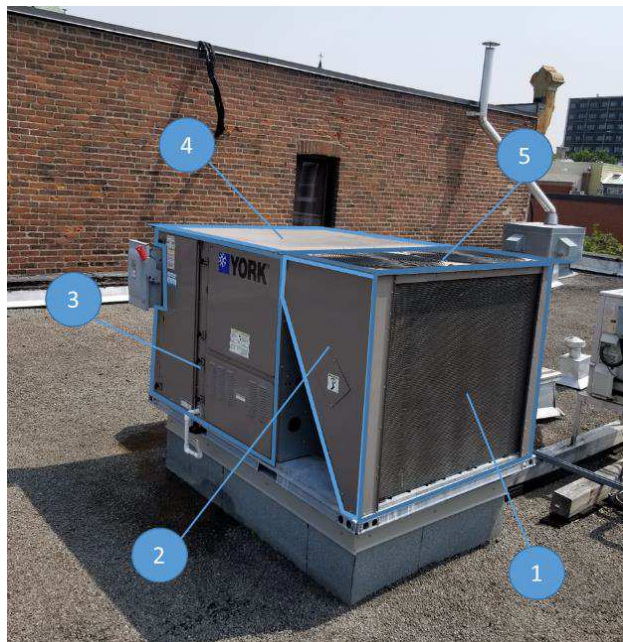


Tableau 3 : Puissance acoustique de chaque section mesurée

Section	Puissance acoustique Lw (dBA)
Section 5	89.3
Section 1	87.7
Section 4	82.9
Section 2	81.3
Section 6	81.1
Section 3	76.4
Section 7	73.5
Section 8	67.8
Section 9	67.7
Section 10	55.8



Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse



Cartographie sonore

Actuel (sans hotte)

Calcul selon ISO 9613
 Température: 10°C
 Humidité relative: 70%
 Courbes isophonnes à 1.5m du so
 Grille de calcul au 5.0m

Niveaux sonores

- > 20.0 dB dBA
- > 25.0 dB dBA
- > 30.0 dB dBA
- > 35.0 dB dBA
- > 40.0 dB dBA
- > 45.0 dB dBA
- > 50.0 dB dBA
- > 55.0 dB dBA
- > 60.0 dB dBA
- > 65.0 dB dBA
- > 70.0 dB dBA

Légende

- Source ponctuelle
- Source surfacique
- Source surfacique vert.
- Bâtiment
- Ecran
- Végétation
- Courbe de niveau
- Récepteur

Demande

Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse

Tableau 4: Évaluation de la conformité de l'installation actuelle sur le toit

Point	Niveau modélisé (dBA)	Correction (dB)	Niveau intérieur considéré (dBA)	Niveau intérieur à respecter (dBA)	Conformité
1	56.8	0	44.8	Chambre : 38	Conforme si la pièce derrière la fenêtre n'est pas une chambre ou un salon
				Salon : 40	
				Autres parties : 45	
				Bureau où du public est reçu : 50	
2	45.8	0	33.8	Chambre : 38	OUI
				Salon : 40	
				Autres parties : 45	
3	45.5	0	33.5	Chambre : 38	OUI
				Salon : 40	
				Autres parties : 45	

Le point 1 correspondant à un salon de dentiste, **les niveaux sonores générés par l'unité de climatisation actuelle sur le toit sont conformes aux exigences de l'Ordonnance 2.**

Tableau 5: Spectre à respecter pour la future sortie de hotte de la cuisine

Bandes de fréquence (Hz)	31.5	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000	Global
Puissance acoustique (dBA)	67	81	75	77	77	76	66	58	46	83

N.B : la hotte devra absolument respecter la législation de la Ville de Montréal concernant les tons purs (fréquences dominantes) afin d'éviter une pénalité de +5 dB.

Demande

Projet

Analyse

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le local est situé à un emplacement de choix soit à proximité d'une intersection liant deux artères commerciales d'importance, soit l'avenue Laurier O et le boulevard Saint-Laurent;
- Le projet d'agrandissement de la microbrasserie répond à la demande d'établissements de ce type dans l'arrondissement pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs;
- Le commerce jouit d'une excellente réputation autant pour la qualité et l'originalité de ses bières que pour l'ambiance de son établissement;
- Une bonne partie de l'espace serait occupée par les aires de production (brassage et cuisine), de sanitaires, d'entreposage et non de consommation;
- Le local visé est entouré de locaux commerciaux, aux étages comme sur les côtés, réduisant ainsi le risque de nuisance sonore;
- Une seule porte d'entrée est disponible pour les consommateurs et celle-ci donne sur l'avenue commerciale Laurier O;
- La cheminée de l'évaporateur ne peut pas être déplacée facilement compte tenu de l'aménagement du local et de la localisation de la bouilloire.

Demande

Projet

Analyse

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des conditions suivantes :

- Que la superficie de l'usage « débit de boissons alcooliques » soit d'au plus 300 m²;
- Que la superficie maximale pour l'aire de consommation soit de 165 m²;
- Qu'une aire de brassage de bière fonctionnelle, d'une superficie minimale de 40 m² et maximale de 70 m², soit située en tout temps à l'intérieur du local si l'usage « débit de boissons alcooliques » y est autorisé par un certificat d'occupation;
- Que les fenêtres au 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment situé au 19-21 avenue Laurier O soient remplacées par des fenêtres guillotines 50-50, sans auvent, tel qu'à l'origine;
- Que les trous de percements des auvents dans la maçonnerie soient comblés par du mortier de restauration de même couleur que la pierre;
- Que les façades du rez-de-chaussée du 19-29 avenue Laurier O fassent l'objet d'un nouveau traitement des ouvertures assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18);
- Que les ouvertures du rez-de-chaussée donnant sur la rue Clark soient constituées de verre fixe non-ouvrant;

Demande

Projet

Analyse

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des conditions suivantes (suite) :

- Qu'une largeur minimale de 5 m de la façade donnant sur l'avenue Laurier O soit composée d'une vitrine offrant une visibilité non obstruée vers l'intérieur;
- Qu'un entablement traditionnel soit installé au-dessus des vitrines des 2 bâtiments;
- Que les fascias des balcons soient en planches de bois biparties, les soffites en planches de bois bouvetées et que les mains-courantes soient en bois;
- Que la corniche au 19-21 avenue Laurier O soit réparée, nettoyée et peinte;
- Que la porte donnant accès au 2ème étage, soit au 23 avenue Laurier O, soit remplacée par une porte avec un vitrage de 48-54 pouces de haut avec imposte;
- Que l'entrée principale du local, au 21 avenue Laurier O, soit munie d'un sas d'entrée à l'intérieur entre deux portes et que la porte au 29 Laurier O soit une sortie de secours uniquement avec un panneau d'affichage indiquant cela;
- Qu'une entrée offrant un accès universel au commerce soit aménagée;
- Qu'au plus 2 ouvertures soient présentes dans le mur mitoyen totalisant une largeur maximale de 3 m;

Demande

Projet

Analyse

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des conditions suivantes (suite) :

- Que les drêches soient entreposées à l'intérieur, dans des barils hermétiques ou dans un espace réfrigéré, jusqu'au moment de la cueillette;
- Que la cheminée de l'évaporateur soit déplacée afin de conserver un retrait d'au moins 2,5 m par rapport à la façade avant, du côté de l'avenue Laurier O, et que sa hauteur soit inférieure à celle du bâtiment voisin à l'est;
- Que la cheminée d'évacuation des vapeurs des bouilloires et son socle soient peints de la même couleur que la maçonnerie de briques du bâtiment voisin à l'est;
- Que la nouvelle sortie de hotte de cuisine au toit soit située à au moins 3,7 m de la façade donnant sur la rue Clark et à au moins 2,2 m de la limite arrière au nord;
- Que la puissance maximale admise pour la future hotte de cuisine soit conforme au point 6.2 du rapport 19-06-06-RB de la firme SoftdB, daté de août 2019, et ce, avant la délivrance du certificat d'occupation;
- Qu'une étude acoustique soit produite par un professionnel, après l'installation des équipements mécaniques, attestant de la conformité à la réglementation et à l'étude préalable;
- Que le système de son soit muni d'un égaliseur/limiteur sans présence de DJ.

Demande

Projet

Analyse

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	17 décembre 2019
Adoption du 1 ^{er} projet de résolution (CA)	3 février 2020
Assemblée publique de consultation	25 février 2020
<i>Adoption du 2^e projet de résolution (CA)</i>	<i>9 mars 2020</i>
<i>Période pour demande d'approbation référendaire</i>	<i>mars 2020</i>
<i>Adoption de la résolution (CA)</i>	<i>6 avril 2020</i>

Demande

Projet

Analyse

Disposition susceptible d'approbation référendaire:

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 113 5°)

- Usage

Pour être valide, une demande d'approbation référendaire doit :

- Provenir de la zone composant le secteur visé ou d'une zone contigüe à celle-ci;
- Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur d'où elle provient;
- Être signée par au moins 12 personnes ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins;
- Être reçue par l'Arrondissement au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire.





MERCI !
QUESTIONS ?



@ LePMR



@ LePMR



/leplateaumontroyal

ville.montreal.qc.ca/leplateau